



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :

Jean-Claude Masini

Tél : 04.91.99.67.52

Mél : [ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr)

28-34 boulevard Charles Nédelec  
13231 Marseille Cedex 01

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 28 juin 2023

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

S/C

Mesdames et Messieurs les IEN

**Objet :** Enseignants du 1<sup>er</sup> degré sans poste après la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement. Rentrée scolaire 2023

La phase d'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2023/2024 est destinée à procéder aux nominations des enseignants sans poste.

Chaque enseignant en attente d'affectation sera destinataire, le jeudi 29 juin (par courriel sur sa boîte académique) d'un formulaire en ligne (lien sur ce même courriel) qui a pour finalité de recenser ses vœux de circonscriptions. Vous devrez classer TOUTES les circonscriptions du département des Bouches-du-Rhône par ordre de préférence y compris l'ASH. Le formulaire devra être saisi pour le dimanche 2 juillet 23H59.

L'attribution des postes s'effectuera selon le classement suivant :

- RQTH ;
- AGS ;
- Grade ;
- Ancienneté dans le grade ;
- Discriminant aléatoire.

Les affectations seront communiquées au plus tard le 7 juillet par le bureau DPE-2.

Les enseignants non affectés à la date du 7 juillet se verront nommer sur des postes qui se libèreront durant l'été.

A défaut, ils seront positionnés comme Brigadier pour l'année scolaire 2023/2024.

Le directeur académique

Jean-Yves BESSOL